

Les coûts financiers et humains d'un sous-financement en justice

Résumé

La conférence s'attardera aux conséquences financières mais aussi humaines du sous-financement de la justice. **Maitre Félix-Antoine Doyon** abordera sa contestation devant les tribunaux de la constitutionnalité de la tarification offerte aux avocats de pratique privée qui acceptent de représenter des clients admissibles à l'aide juridique. Il expliquera comment le montant offert complique le travail des avocats et ne leur permet pas de préparer une défense pleine et entière.

Chloé Leclerc présentera de son côté les résultats d'une recherche sur les coûts financiers et humains de la justice. À partir d'entrevues réalisées auprès d'avocats, de juges et de justiciables, elle s'attardera aux conséquences que le sous-financement de l'aide juridique peut avoir sur ces acteurs, sur les justiciables, mais également sur le système de justice dans son ensemble.

Conférenciers



Me Félix-Antoine T. Doyon

Me Félix-Antoine T. Doyon axe sa pratique principalement en droit criminel et pénal et bénéficie également d'une expertise en droit de la sécurité nationale. Depuis le début de sa pratique, il représente des clients partout au Québec, principalement dans la grande région de Québec et celle de Montréal. Sa pratique l'amène à plaider devant divers tribunaux, incluant la Cour d'appel du Québec.

Chloé LECLERC

Chloé Leclerc est professeure agrégée à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, directrice adjointe du CICC et directrice de la Revue Criminologie. Elle travaille sur les pratiques des tribunaux et les enjeux liés au système judiciaire.



Vendredi 27 novembre 2020

11h45 à 12h30

[Inscription gratuite requise à la visioconférence ZOOM](#)